

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

○ Expédition et administration : ○
Imprim. de l'Union, Berne
○ ○ ○ Kapellenstrasse, 6 ○ ○ ○

SOMMAIRE:	Pages		Pages
syndicale en 1921	9	4. Les organisations ouvrières sont contre la guerre	15
.	12	5. Dans les fédérations syndicales	15
.	14	6. Situation du chômage à fin décembre 1921.	16

Le comité de l'Union syndicale en 1921

La commission syndicale du 4 février 1921 arrêta le programme d'activité pour l'année 1921 et désigna le comité syndical en la personne des camarades suivants: Robert Bratschi, des cheminots; Ernest Marti, du textile; Oscar Schneeberger, des métallurgistes et horlogers; Jean Schifferstein, du commerce, des transports et de l'alimentation; Auguste Vuattolo, des ouvriers du bâtiment; Albert Greutert, des lithographes; Paul Perrin, des cheminots; Arthur Schneeberger, des métallurgistes et horlogers; Marcel Itten, de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds; Karl Dürr et Charles Schürch, secrétaires de l'Union syndicale.

Aux quatre démissionnaires, Emile Ryser, Howard Eugster, Emile Rieder et Emile Leuenberger, nous réitérons ici nos sincères remerciements pour leur collaboration durant de nombreuses années. Emile Ryser était le doyen des membres du comité, puisqu'il en fut membre, sans aucune interruption, depuis la fondation de l'Union syndicale. Il prit une très grande part à la réorganisation de l'Union syndicale sous sa forme actuelle. Il représentait au début les ouvriers horlogers et vit son mandat renouvelé chaque fois après la fusion des horlogers avec les métallurgistes, fusion dont il fut, soit dit en passant, le principal artisan.

Le programme prévoyait les tâches suivantes: 1. Statistique syndicale; 2. statistique économique; 3. rédaction de la *Rundschau* et de la *Revue syndicale*; 4. correspondance syndicale; 5. encouragement de tous les efforts de politique sociale et économique faits en faveur de la classe ouvrière; 6. établissement d'un registre et classement des archives syndicales; 7. encouragement des efforts faits en vue de concentrer les fédérations syndicales; 8. propagande pour l'adhésion de nouvelles fédérations; 9. encourager les relations internationales; 10. relations avec d'autres organisations; aide à la commission centrale d'éducation ouvrière; exécution des décisions de congrès.

Statistique syndicale. Elle fut établie comme d'habitude: mouvement des membres, mouvement de caisse, statistique des grèves et des mouvements de salaire. Le résultat en a été publié en un supplément de 35 pages au numéro 12 de la *Revue syndicale*.

Statistique économique. Il avait été prévu sous cette rubrique la publication d'une statistique ménagère de 1921 par les soins du secrétariat ouvrier de Zurich, mais le travail n'a pas pu être terminé complètement. On peut s'attendre à la publication de cet ouvrage pour ces prochains mois.

Aucune décision n'a été prise sur la forme d'une réédition d'une statistique ménagère. Il faudra sans doute attendre de voir ce que fera le nouveau service de statistique de l'office fédéral du travail.

Une statistique sur les contrats et tarifs a dû être laissée de côté en raison de la situation incertaine des conditions économiques, durant l'année écoulée. Un travail sur cette question n'eut pas été de grande valeur.

Nos rapports au bureau central de placement sur les grèves et lock-outs ont pu cesser au début de l'année 1922. Ils sont faits désormais directement par les fédérations à l'office fédéral du travail.

Rédaction de la Revue syndicale et de la Gewerkschaftliche Rundschau. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous disions dans notre rapport l'année passée (*Revue syndicale* n° 2, février 1921). Le manque de place et la parution mensuelle font qu'il est impossible de leur donner le caractère de revues, que l'on peut consulter pour avoir en quelque sorte un coup d'œil général sur toutes les questions importantes du mouvement syndical au sens le plus large.

Pour répondre à diverses suggestions, nous devons étudier la possibilité de créer un prix d'abonnement réduit pour les membres des syndicats n'appartenant pas aux comités et qui désirent cependant lire notre organe.

Correspondance syndicale. En raison de la publication d'un organe unique pour les syndiqués de langue française, nous avons limité nos correspondances aux communications officielles. Mais, comme depuis le 1er janvier 1922 les fédérations ont repris en bonne partie leurs publications particulières, renonçant ainsi au journal unique, il nous faudra organiser notre service de presse différemment et s'assurer, comme pour la partie allemande, quelques collaborateurs pour traiter des sujets spéciaux.

Politique sociale et économique. Le projet de l'Union syndicale concernant la révision de la loi sur les accidents a été discuté à fond dans la commission d'abord, puis en séance plénière du conseil d'administration de la Caisse nationale suisse en cas d'accident et de maladie. En raison de la crise économique et de l'atmosphère réactionnaire qui en fut la conséquence, la plupart des améliorations que ce projet prévoyait furent repoussées. En fin de séance, les représentants ouvriers déclarèrent qu'ils se désintéressaient d'une telle révision et qu'ils protestaient contre le sans-gêne des commissaires bourgeois.

L'assistance-chômage nous occupa durant toute l'année et très intensivement. Il fallut d'abord défendre les propositions des conférences du 26 décembre 1920. Le résultat ne marqua pas un succès complet. Vers le